

SAPEURS-POMPIERS

Quel avenir pour les CPI ?

Une dizaine de centres communaux de première intervention, CPI, pourraient disparaître du paysage sundgauvien car ils ne peuvent plus répondre à la demande opérationnelle de secours à personnes. Une dissolution dont le maire de Koestlach ne veut pas.

Laurence Behr

« La municipalité est déterminée à ne pas accepter la dissolution de son corps créé le 8 janvier 1939. » Le message du maire de Koestlach, André Lehmes, est très clair. Le 29 juin dernier, l'élu reçoit un courrier du préfet du Haut-Rhin, dont l'objet est « état des lieux et perspectives d'avenir de votre corps communal de sapeurs-pompiers ».

Que dit le courrier ? « Le directeur départemental des services d'incendie et de secours procède à des évaluations périodiques qui permettent de juger de l'opérationnalité et du fonctionnement des corps communaux de sapeurs-pompiers », écrit le préfet Pascal Lelarge. Il convient de préciser que le Sdis, Service départemental d'incendie et de secours, dépend administrativement du conseil départemental et d'un point de vue opérationnel du préfet. « Cet état des lieux laisse apparaître que



En juillet dernier, lors de la passation de commandement à la tête du CPI de Koestlach, les pompiers ont effectué plusieurs manœuvres, comme ici avec la motopompe de Moernach. Archives L'Alsace/Clément Hains

CPI intercommunaux ou redéploiement des pompiers vers les centres de secours

Dans le département du Haut-Rhin, une trentaine de CPI communaux sont concernés dont une dizaine dans le Sundgau. « Ce sont des CPI communaux qui relèvent de la responsabilité juridique du maire », indique la sous-préfète de l'arrondissement d'Altkirch, Marie-Claude Lambert. « Le préfet du Haut-Rhin, qui est responsable de l'organisation opérationnelle, a alerté les maires concernés sur la fragilité de leur CPI qui ne peut plus répondre à la demande opérationnelle de secours à personne. Il leur a été demandé de réfléchir et de proposer une autre organisation. Nous sommes dans une démarche souple, pragmatique, d'accompagnement des maires et qui doit être adaptée à chaque CPI. » Les solutions ? Un regroupement vers des CPI intercommunaux ou un redéploiement des effectifs vers les centres de secours. « L'objectif est de renforcer le volontariat et de préserver cette ressource précieuse. Nous allons rencontrer les maires, voir quelles solutions se dégagent et réfléchir à une autre organisation. Il ne s'agit pas de tout arrêter du jour au lendemain mais de les orienter vers des CPI intercommunaux ou des centres de secours, en concertation avec l'ensemble des personnes. » Que signifie un CPI en classe D ? « Ce sont des centres qui n'ont plus les effectifs pour intervenir et répondre à la demande opérationnelle de secours à personnes. » Un délai ? « Il doit y avoir une réponse car cela engage la responsabilité juridique du maire. »

votre corps communal, classé D, soit dans la dernière catégorie, ne répond plus aux exigences réglementaires minimales et présente des difficultés ne permettant plus d'envisager sa pérennité dans sa forme actuelle. »

« La précarité de la situation est préoccupante s'agissant d'une compétence de sécurité civile que la commune a choisie d'exercer elle-même, poursuit le préfet. C'est pourquoi, elle me conduit à vous orienter à court terme vers une dissolution du corps. »

Le dossier est depuis entre les mains de la sous-préfète d'Altkirch, Marie-Claude Lambert, et du chef de groupement territorial du Sdis. « Ce dernier menant une réflexion sur une organisation de la réponse opérationnelle territoriale plus large qui pourrait consister, dans votre cas, à inciter le personnel volontaire à rejoindre le centre de secours dont vous relevez. » Les centres de se-

cours, comme celui d'Altkirch, ont en effet des pompiers volontaires qui viennent de tout le département afin d'assurer notamment les gardes actives de jour, mais aussi les astreintes de nuit et les week-ends. Des pompiers des CPI assurent aussi des gardes à Altkirch.

Le volontariat va en prendre un coup

À Koestlach, le CPI, centre de première intervention, n'avait plus de chef de corps depuis novembre 2015. La passation de commandement entre le sergent-chef démissionnaire Fabien Metzger et son successeur le sergent-chef Lionel Schweitzer, secondé par le sapeur Sacha Metzger, s'est déroulée le 9 juillet dernier, soit dix jours seulement après l'envoi du courrier de la préfecture. « Si on ferme ces corps de première intervention dans les villages, le volontariat va en prendre un coup et le bénévolat dans le monde associatif aussi, tout ça va mou-

rir, craint André Lehmes. S'ils ferment certains CPI, notre contribution communale au Sdis va de toute façon augmenter. »

Corps communal, donc non départementalisé, le CPI de Koestlach compte sept pompiers. Mais le maire espère l'engagement futur de jeunes pompiers volontaires. « On veut conserver notre corps de pompiers, avec la nomination du nouveau chef de corps. Tous les pompiers sont inscrits aux différentes formations pour se remettre à niveau. J'ai bon espoir que notre corps de pompiers sera maintenu », souligne le maire de Koestlach.

Une réunion pour décider de l'avenir du CPI du village est prévue avec la sous-préfète d'Altkirch et le colonel Gilles Tribalier, chef du groupement sud, ce jeudi à la mairie de Koestlach. « Ils viennent pour évaluer la situation et voir si des pompiers de Koestlach seraient prêts à aller dans un autre corps. »

Plusieurs CPI sundgauviens seraient concernés par ce courrier. « Ce n'est pas normal que l'on veuille fermer des CPI, ils doivent continuer à exister, défend Martin Klein, le président de l'UDSP 68, l'Union départementale des sapeurs-pompiers. L'évolution sociale veut que les habitants des communes travaillent ailleurs, c'est donc logique qu'ils ne soient pas disponibles en journée mais ils le sont le soir et les week-ends. On ne peut pas fermer des CPI pour ces raisons. Sans oublier que les pompiers jouent un rôle social important dans les communes, en termes d'animation des villages, c'est notre culture alsacienne. Dissoudre les CPI ne permettra pas non plus de faire des économies. Les CPI sont des services de proximité, je suis contre leur fermeture. Si un CPI compte trois ou quatre pompiers, là ça se comprend, mais avec dix ou quinze, je ne peux pas comprendre que l'on mette autant de pression sur les maires. »